

Suites d'une mauvaise action.

Numéro d'inventaire : 1979.27601

Auteur(s) : Félix Lacaille

Type de document : image imprimée

Éditeur : Ancienne Maison Quantin (7, rue Saint Benoît Paris)

Imprimeur : Ancienne Maison Quantin

Date de création : 1888

Collection : Imagerie artistique. Série 9 ; n° 14

Description : gravure de reproduction chromotypographique feuille jaunie traces de colle sur les bords ruban adhésif au dos de la feuille

Mesures : hauteur : 381 mm ; largeur : 279 mm

Notes : Illustration de l'histoire de deux enfants dont la mauvaise plaisanterie tourne très mal. L'affaire se règle à l'amiable mais les deux enfants, poursuivis longtemps par des cauchemars, trouvent là leur punition. signature dans la gravure : "Félix Lacaille" Lacaille (Félix) : illustrateur et dessinateur lithographe. Actif fin 19e siècle, début 20e siècle. Il a travaillé pour l'Imagerie Artistique chez Quantin IFF. Mention de la gravure. P. 109. N°2. 1888 texte publicitaire imprimé au verso

Mots-clés : Formation idéologique, religieuse et morale au sein de la famille
Imagerie

Filière : aucune

Niveau : aucun

Autres descriptions : Langue : Français
ill. en coul.

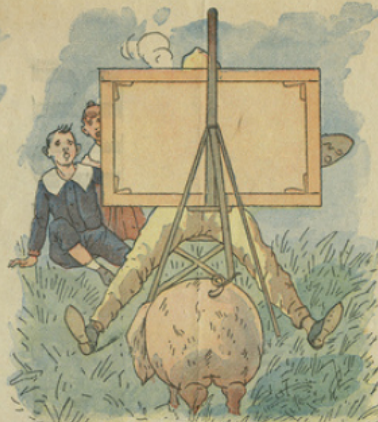
IMAGERIE ARTISTIQUE
Série 9. — N° 14.

SUITES D'UNE MAUVAISE ACTION

ANCIENNE MAISON QUANTIN
7, rue Saint-Benoît, Paris.



M. Dupastel, muni de tout son attirail de peintre, s'installe auprès d'une ferme dont le site lui plaît. Ses deux enfants lui tiennent compagnie.



Près de là un énorme cochon mange avidement, dans un haquet, sa pâtée de restes de cuisine et de pommes de terre.



Les enfants aperçoivent l'animal et pensent à s'amuser à ses dépens. Arthur dit tout bas à Georgette qu'ils vont bien rire.



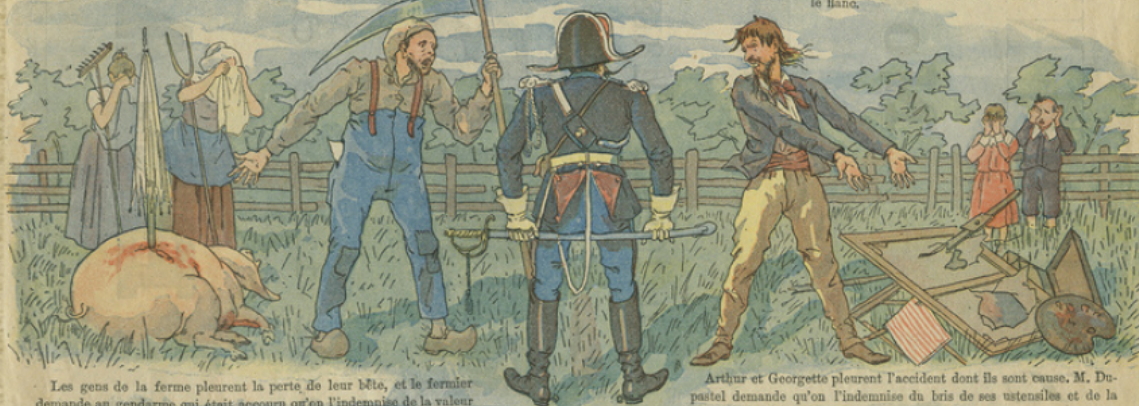
Arthur allume un brandon, et, tout content de son action, va mettre le feu à la queue du cochon.



Fou de douleur, le cochon se sauve au hasard, culbute M. Dupastel et met en pièces les ustensiles de l'artiste.



Furieux, M. Dupastel plante le manche de son parasol à travers le corps du cochon, qui tombe sur le flanc.



Les gens de la ferme pleurent la perte de leur bête, et le fermier demande au gendarme qui était accouru qu'en l'indemnise de la valeur du cochon.

Arthur et Georgette pleurent l'accident dont ils sont cause. M. Dupastel demande qu'on l'indemnise du bris de ses ustensiles et de la perte de son tableau.



Tout s'est arrangé à l'amiable. Mais Arthur et Georgette revirent longtemps, dans leurs rêves, le cochon embroché et le gendarme. Ce fut leur punition.